TL 4097

acat France

Ensemble, agissons pour abolir la torture

APPEL URGENT
Supplément au numéro 175

mai1997. Mensuel. 20 F

Courrier de l'ACAT

Indonésie - Timor oriental

République

CAPITALE :
Djakarta
SUPERFICIE :
1 919 317 km2
POPULATION :
188 216 000 hab.
CHEF DE L'ETAT ET DU GOUVERNEMENT :
Suharto
LANGUE OFFICIELLE :
Bahasa indonesia
PEINE DE MORT :
maintenue

© Editions francophones d'Amnesty international 1994

A partir du lundi 26 mai 1997, nous vous demandons d'intervenir rapidement contre des mauvais traitements.

L'**ACAT**, association œcuménique, s'engage aux côtés de tous ceux qui luttent pour l'abolition de la torture et des exécutions capitales. **Membre de la Fédération internationale de l'ACAT**, ayant statut consultatif auprès des Nations-unies et du Conseil de l'Europe.

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

ACAT-France (association loi 1901, reconnue d'utilité publique). 252, rue Saint-Jacques. 75005 PARIS. Tél : 01.43.29.88.52. Publication : Courrier de l'ACAT. Directeur de la publication : Joseph Fino - 9 numéros par an : abonnement simple (France) : 115 F. 250 suppléments par an, abonnement avec le Courrier de l'ACAT : 130 F. Commission paritaire n°59 174 ISSN 0519417. Imprimerie ACAT. 6, rue Lhomond 75005 PARIS. Tél : 01.43.29.36.46

Situation au Timor Oriental - Indonésie -

L'île de Timor, située à l'extrêmité de l'archipel indonésien et au nord de l'Australie, est divisée en deux. La partie occidentale, ancienne colonie hollandaise, est devenue territoire indonésien lors de l'indépendance de l'Indonésie en 1945, alors que la partie orientale, colonie portugaise depuis plus de 400 ans est restée sous administration portugaise.

C'est le TIMOR ORIENTAL avec ses 19 000 km^2 et quelques 650 000 habitants. Au Portugal, après la révolution des oeillets (25 avril 1974), le nouveau régime démocratique accepte de reconnaître à ses colonies le droit à l'autodétermination. C'est alors que les principaux partis politiques timorais se déclarent favorables à l'indépendance et oeuvrent pour qu'en septembre 1975 le Fretilin (Front Révolutionnaire du Timor Oriental indépendant) contrôle le pays.

Inquiète par la présence d'un tel état aux allures «communistes», l'Indonésie, soutenue par l'Australie, envahit le territoire au matin du 7 décembre 1975. Timor Oriental est proclamé «27ème province» de l'Indonésie. L'annexion se produit dans une violence extrême : plus de 200 000 morts entre 1975 et 1981, c'est à dire un tiers de la population totale. En complément, l'occupant pratique une politique d'assimilation forcée à travers le contrôle des naissances, les campagnes de stérilisation, la spoliation des terres, l'immigration d'Indonésiens...

Les nombreuses résolutions adoptées par les Nations Unies, reconnaissant «le droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance» et demandant au gouvernement indonésien de retirer ses forces du territoire restent sans effet. La communauté internationale se montre frileuse étant donné les intérêts géopolitiques et économiques des Etats Unis, du Japon et de l'Australie vis à vis de l'Indonésie. C'est donc dans un abandon total que les timorais se battent et résistent à l'oppresseur indonésien. En 1989, Mgr BELO (évêque de Dili, la capitale) écrit au Secrétaire Général de l'ONU «le Portugal veut laisser au temps la résolution de ce problème. Et nous, nous mourrons comme Peuple et comme Nation». Il faut attendre ces dernières années pour qu'un tragique événement brise cet isolement.

Le 12 novembre 1991, l'armée ouvre le feu sur une procession qui se rend au cimetière de Santa Cruz à Dili faisant 300 morts et plus de 600 disparus et blessés. Les images du massacre (rapportés par des journalistes étrangers) sont la preuve évidente des atrocités commises par les Indonésiens. Devant une telle répression, les protestations internationales se multiplient, certains états (Canada, Pays-Bas...) sanctionnent même économiquement l'Indonésie. Son image internationale en est affectée en même temps que sa propre opinion publique découvre la question. Le Secrétaire Général de l'ONU relance les pourparlers Portugal-Indonésie et organise un dialogue inter-timorais.

`Le 10 décembre 1996, Mgr BELO et M. Ramos HORTA reçoivent le prix Nobel de la paix pour «leurs efforts de longue date dans la recherche d'une solution juste et équitable en faveur du peuple du Timor Oriental».Un formidable signe d'espoir qui ne doit pas faire oublier que les timorais restent toujours victimes de tortures et autres mauvaistraitements.

Exposé du cas et Proposition de lettre

Malgré les efforts déployés par leur famille pour retrouver leur trace, on ignore toujours où se trouvent les quatre Timorais de l'Est pour qui nous intervenons. Selon certaines sources, ils auraient déjà subi de graves tortures (côte cassée, membres brisés) et leur détention fait craindre le pire. deux d'entre eux seraient suspectés de travailler pour une organisation clandestine en faveur de l'indépendance du Timor Oriental.
Les Timorais soupçonnés d'entre tenir des liens avec la résistance continuent d'être victimes d'arrestations arbitraires, voire d'exécutions extrajudiciaires. Ceux qui sont détenus par les militaires indonésiens se voient systématiquement refuser le droit de rencontrer un avocat et leur famille ce qui accroit les risques d'être torturés, maltraités ou de disparaître.

Général (si vous êtes une femme),
Mon Général (si vous êtes un homme)

Permettez-moi de m'adresser à vous pour vous demander des éclaircissements sur le lieu où se trouvent **MOISES LOBATO PEREIRA (26 ans), SEBASTIAO PEREIRA (29 ans), DOMINGAS DA COSTA (23 ans) et SIDONIO XIMENES 35 ans),** arrêtés depuis le 4 mars 1997 par des membres de Team Saka.

L'ACAT-France (affiliée à la Fédération Internationale de l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture, ayant statut consultatif auprès des Nations Unies), dont je suis membre, me donne des informations faisant état de très mauvais traitements subis par ces 4 Timorais de l'Est.

Je vous prie d'intervenir pour que, durant leur détention, ils ne soient pas à nouveau victimes de tortures ni de mauvais traitements, et qu'ils soient autorisés à recevoir les soins médicaux nécessaires ainsi que la visite d' avocats indépendants et de membres de leurs familles.

Je demande aux autorités indonésiennes d'ouvrir immédiatement une enquête au sujet des pratiques de torture à l'encontre de ces quatre personnes et de traduire en justice les responsables.

Veuillez agréer, Général (ou Mon Général) l'expression de mes salutations distinguées.

Lettre à

Major General Rivai
Pangdam IX/Udayana
Denpasar -
BALI - INDONESIE
(Commandant militaire de la région IX/Udayana)

Aérogramme à 5f 00 ou lettre par avion à 4 f 90

Copie à

Ambassade d'Indonésie
49, rue Cortambert
75116 Paris
(Transmission possible par télécopie au n° 01.45 04 50 32)

Nos interventions en Indonésie en 1997 : deux appels urgents pour des craintes de torture, et un appel urgent pour des cas de tortures et un appel urgent pour une disparition.

Engagements internationaux

. Convention relative aux droits de l'enfant. Ratifiée en 1990

Membre des Nations-unies, l'Indonésie s'est engagée à appliquer tous les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme.